

PROFIL DE POSTE

CHARGE.E DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE (H/F)

La Ville de PÉRIGUEUX, préfecture de la Dordogne, classée 40 000 – 80 000 habitants, à 1H30 de Bordeaux par l'A89, 3H de Toulouse par l'A20, ville « 4 fleurs », ville d'art et d'histoire et ville universitaire, ville amie des enfants, ville amie des aînés, adhérente à l'association Nos Quartiers ont des Talents, au cœur du Périgord recherche un(e) chargé(e) de communication institutionnelle qui sera placé(e) sous l'autorité directe du directeur de la communication.

FONCTION

Chargé(e) de communication

CADRE D'EMPLOIS

Rédacteur territorial catégorie B

MISSIONS

Le/la chargé(e) de communication institutionnelle intervient sur l'ensemble des communications (internes comme externes) visant à mettre en valeur les projets du contrat d'action municipale de la collectivité. En cohérence avec le plan de communication global, il/elle propose un plan de communication dont il/elle en assure la mise en œuvre et en évalue les actions.

Il/elle contribue à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité, organise des actions de communication et de relations publiques, conçoit et/ou réalise des produits de communication. Il/elle développe la création, assure la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication.

PROFIL

Etre titulaire d'une formation Bac + 3 minimum dans le domaine de la communication

Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales

Bonne capacité rédactionnelle : maîtrise des techniques de prise de notes

Bonne maîtrise de la communication orale

Capacité d'écoute

Capacité d'adaptation

Polyvalence

Relative autonomie dans l'organisation du travail, gestion du temps

CONTRAINTES PARTICULIERES

Déplacements fréquents

Disponibilité en fonction des événements (horaires décalés)

Astreintes

Permis B exigé

CONDITIONS DE REMUNERATION

Statutaire et régime indemnitaire afférent au poste

NOS ATOUTS

Une politique RH de proximité



Un temps de travail flexible par système de badge : le choix des heures d'arrivée et de départ est libre entre 7h30 et 9h et 16h30 et 19h et présence obligatoire du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h30, sous réserve des nécessités de service.

Possibilité de générer jusqu'à 22 jours de RTT.

CET ouvrable au bout d'une année d'ancienneté et monétisable au-delà de 15 jours.

Dispositif de prise en charge des frais de trajets domicile travail à hauteur de 75% et forfait mobilité durable.

Participation à la prévoyance de 15 à 35€ par mois selon un barème de rémunération.

Les candidatures (lettre de motivation + CV) devront parvenir à la Direction des Ressources Humaines **au plus tard le 12 avril 2025** pour un recrutement dans les meilleurs délais.

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE :

Par courrier :

Madame la Maire
Mairie de Périgueux
Service des Ressources Humaines
23 rue du Président Wilson
BP 20130 - 24019 - PERIGUEUX CEDEX

Ou par mail : recrutement@perigueux.fr

